

COMMISSION DE COMPETITIONS

Séance du 15/04/2019 PV N° 026

*Désignation 30^{ème} Journée.

*Homologation des Résultats.

*Traitement/Affaires.

DESIGNATION RENCONTRES DE LA 30^{EME} JOURNEE DIVISION HONNEUR

SAMEDI 20 AVRIL 2019

LIEU	RENCONTRE	HEUR	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
TOUGGOURT APC	NRAN/CSBT	13H00			
N'GOUSSA	PHMD/CMC	13H00			
MEGGARINE	NRMK/CRBS	13H00			
TEMACINE	JSKI/EST	13H00			
EL HADJIRA	IRBH/OSB	13H00			
	NRAO/MOC		ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
	CSM/ICB		ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE

EXEMPT / C.S.C.A.G

HOMOLOGATION DE LA 27^{EME} JOURNEE HONNEUR

CSM/NRAN	02/06	CMC/JSKI	02/03
CSBT/NRNMK	06/00	MOC/EST	00/00
CRBS/PHMD	00/00	IRBH	EXEMPT
ICB/CSCAG	F/G	OSB/NRAO	F/G

HOMOLOGATION DE LA 28^{EME} JOURNEE HONNEUR

CSCAG/CSBT	02/01	NRMK/OSB	00/02
EST/CRBS	01/00	PHMD/MOC	02/00
JSKI/CSM	02/00	NRAN	EXEMPT
NRAO/CMC	F/G	IRBH/ICB	F/G

RESULTATS DE LA 29^{EME} JOURNEE HONNEUR

MOC / JSKI	N/J	CMC/NRNMK	01/01
OSB/CSCAG	00/02	CSBT/IRBH	02/05
EST/PHMD	P/A	C.S.M'N	EXEMPT
I.C.B	F/G	N.R.A.O	F/G

TRAITEMENT / AFFAIRES

Affaire 019 / Match MOC Chaamba / JSKT Temacine (Sen) du 13 Avril 2019

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu,
- Attendu que l'équipe du MOC Chaamba, s'est présentée sur le terrain avec un effectif de moins de Onze(11) joueurs.
- Attendu que l'article 57 du règlement du championnat « Amateur », stipule que si, une équipe se présente sur le terrain avec un effectif de Moins de Onze (11) Joueurs la rencontre n'aura pas lieu

En application de l'Article 57 du Règlement du Championnat de Football Amateur, la Commission Décide : « Phase Retour »

- Match perdu par Pénalité à l'équipe du MOC Chaamba pour en attribuer le gain a l'équipe de la JSKT Temacine qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Six (06) Points a l'Equipe du MOC Chaamba.
- Amende de Cinq Mille (5.000 DA) a l'équipe du MOC Chaamba.

LA COMMISSION COMPETITIONS

MOUSSA TARMOUNE